

# CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 6, DÉCEMBRE 2018

LÉGISLATURE 2017-2020

## DANS CE NUMÉRO

- 3** Edito
- 4** PV de l'assemblée primaire communale du 11 juin 2018
- 9** Nouvelle société régionale de distribution d'énergie
- 13** Projet de télésiège Tracuit - Mont-Major
- 20** Déchetterie de l'UTO
- 23** Manifestations 2019
- 28** Budget communal 2019

Photo: APe



Assemblée primaire communale 2018

# RENDEZ-VOUS LE 10 DÉCEMBRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée,  
à la salle polyvalente de Chalais, le

**lundi 10 décembre 2018 à 20 h 00**

## Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 11 juin 2018
2. Télécabine Vercorin-Crêt-du-Midi - Projet de télésiège Tracuit-Mont-Major
  - ◀ Présentation du projet technique et de son financement
  - ◀ Approbation de la souscription à l'augmentation du capital pour un montant de 3 millions de francs
  - ◀ Approbation d'un emprunt de 3 millions pour participation à l'augmentation de capital
3. Règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique
  - ◀ Présentation du règlement
  - ◀ Approbation du règlement
4. Présentation du budget 2019
  - ◀ Informations
  - ◀ Approbation
5. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées une demi-heure après l'assemblée.

## POLITIQUE ET STRATÉGIE...



Alain Perruchoud

**Ces derniers temps la presse a dirigé ses projecteurs sur deux actualités qui nous préoccupent aussi.**

La première concerne le monde politique. «Tous pourris» pouvait-on lire et entendre çà et là, dans les journaux, sur les médias audiovisuels et les réseaux sociaux. Alors oui, dans le monde politique, comme partout ailleurs, il y a des comportements déviants qui méritent d'être réprimandés, voire condamnés. Les politiciens devraient être des exemples pour l'ensemble de la population, faire preuve d'intégrité, de transparence et respecter à la lettre toutes les lois, ordonnances et règlements qu'ils promulguent. Facile à dire, mais moins facile à faire ! En fait, j'ai le sentiment que le politicien est d'abord considéré comme une fonction avant d'être considéré comme une personne. Le fameux et courant «Bonjour Président», fort sympathique au demeurant, en dit long et permet d'oublier le nom de la personne à qui l'on s'adresse. Difficile pour le Président de répondre «Bonjour Citoyen» sans trahir une défaillance de mémoire. Etre une fonction implique un comportement sans faille, car une fonction n'a pas de défaut, sauf si elle a mal été réfléchie. Cependant, dans la vraie vie, ce n'est pas comme cela. Derrière chaque fonction, il y a la personne, avec ses forces, ses faiblesses, sa sensibilité et ses émotions. Derrière chaque fonction, il y a quelqu'un de faillible à qui il arrivera de temps en temps de faire un écart et de ne pas être le bel exemple que l'on souhaiterait. Cela n'excuse évidemment pas les malversations et les abus, qu'ils soient le fait d'élus ou de n'importe qui d'autres. Il faut cependant se rendre à l'évidence, ces comportements ne concernent

qu'une toute petite minorité de personnes. S'entendre dire «Tous pourris» est donc plutôt désagréable et décourageant pour la très grande majorité des élus, comme d'ailleurs pour la très grande majorité des gens.

L'autre actualité qui a retenu l'attention des médias concerne les remontées mécaniques. Le feuilleton de Crans-Montana est révélateur des problèmes qui se posent lorsque les communes n'ont plus la possibilité de diriger ces sociétés. Les remontées mécaniques font partie de l'infrastructure de base d'une destination de sports d'hiver. Si elles toussent, tous les secteurs économiques environnants s'enrhument. Ces sociétés ne peuvent être guidées que par le profit. Elles sont contraintes de perdre financièrement à certaines périodes ou à certaines occasions, dans l'intérêt général de la destination. Il est dès lors compréhensible qu'un investisseur privé n'y trouve pas vraiment son compte, et que parfois ses intérêts divergent de ceux de la collectivité. Saas-Fee a évité ce risque, au dernier moment et a pris la sage décision de permettre à la commune de co-conduire la société. Notre commune dispose d'une part prépondérante des actions de la télécabine. Elle assume une grosse responsabilité dans la conduite des affaires, mais les exemples précités doivent nous conforter dans l'idée que c'est la bonne stratégie. Pour nos voisins français et autrichiens les remontées mécaniques sont depuis longtemps des infrastructures d'intérêt public.

Lors de cette prochaine assemblée primaire, nous allons décider d'une participation communale en vue de la construction du télésiège Tracuit - Mont-Major. Cette nouvelle installation, annoncée depuis 2011 déjà, est cruciale pour la modernisation de notre domaine skiable et c'est le moment de la réaliser. Vercorin se doit de poursuivre sa mue afin d'assurer sa pérennité. Prendre le même chemin que Charmey serait suicidaire et anéantirait tous les efforts déjà consentis jusqu'à ce jour.

En 2011, nous avons pris le pari de dynamiser Vercorin. En 2018, alors que les promesses ont été tenues et que les effets positifs se font sentir, nous devons avoir le courage de donner le dernier coup d'épaule qui nous permettra d'offrir à notre clientèle un domaine skiable certes petit, mais au goût du jour.

## Procès-verbal

**ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 11 JUIN 2018**

M. Alain PERRUCHOUD, Président, souhaite la plus cordiale des bienvenues et se réjouit de la nombreuse participation.

Il mentionne les dispositions légales en matière de convocation; cette dernière a été publiée dans les formes et les délais prescrits, soit par affichage au pilier public dès le 14 mai 2018, publication au Bulletin Officiel N° 20 du 18 mai 2018 et distribution à tous les ménages du CHALAIS INFO N° 5.

Il signale la présence, obligatoire, de Mme Anne-Laure REY, représentante de l'organe de contrôle officiel (Fiduciaire FIDAG SA) et celle de M. Samuel JACQUIER, journaliste.

Il demande si des personnes non domiciliées participent à cette assemblée et les invite à se rendre à la galerie pour leur permettre d'entendre les débats, sans risquer des confusions quant aux votes.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour détaillé.

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 11 décembre 2017
2. Comptes de l'exercice 2017
  - Présentation
  - Rapport du réviseur qualifié
  - Approbation
3. Modification partielle du PAZ et du RCCZ + Plan des alignements en vue du renouvellement du Téléphérique CBV
  - Présentation
  - Traitement des oppositions
  - Approbation
4. Rapport des Chefs de Départements
5. Divers

Il propose ensuite 5 scrutateurs, soit Mme Élisabeth PERRUCHOUD, MM. Dominique BALADIER, Roger PERRUCHOUD, Kevin FOLLONIER et Jean-Claude PERRUCHOUD pour superviser les opérations de la soirée. Ces personnes acceptent le mandat et ne sont pas contestées par l'assemblée.

Avant de débiter la partie officielle, il mentionne la correspondance du 22 mai 2018 de l'étude Edmond PERRUCHOUD qui demande le retrait du point 3 de l'ordre du jour.

Le Conseil communal a constaté que les arguments invoqués ne peuvent pas être retenus et a décidé, en séance du 29 mai 2018, de maintenir l'ordre du jour tel que prévu et publié.

### 1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017

Le protocole a été diffusé intégralement par le bulletin d'information CHALAIS INFO N° 5 de juin 2018. Sa lecture n'est pas demandée et il est approuvé sans remarque.

### 2. COMPTES DE L'EXERCICE 2017

M. Alain PERRUCHOUD débute la présentation des comptes par les résultats globaux de l'exercice 2017, listés ci-après.

Cette année, un effort de nettoyage des comptes a été entrepris, de façon à supprimer les provisions qui n'ont plus court et épurer les comptes; ces précisions entraînent des modifications de la structure et les différences mises à jour compliquent la lecture et les comparaisons avec les exercices précédents.

	Fonctionnement		Investissement	
Charges / Dépenses	Fr.	13'712'799.57	Fr.	2'463'196.73
Revenus / Recettes	Fr.	15'417'109.17	Fr.	614'699.77
Marge d'autofinancement	Fr.	1'704'309.60		
Amortissements comptables	Fr.	1'653'496.96		
Excédent de revenus	Fr.	50'812.64		
Investissements nets			Fr.	1'848'496.96
Insuffisance de financement	Fr.	- 144'187.36		
Fortune	Fr.	4'223'126.97		
Endettement net	Fr.	8'978'552.73		

Le Président donne connaissance des dépassements de plus de Fr. 50'000,- pour les dépenses de fonctionnement (ventilation des charges du personnel, installation télématique PCI, frais de la direction centralisée, amortissements, provision dissoute pour la participation à la caisse-maladie, financement des prestations complémentaires, des mesures en faveur des handicapés et des soins de longue durée, déneigement, parking de la télécabine, transports touristiques Anniviers + Vercorin, carte des dangers, frais de contentieux, amortissement des actions FM Gougra SA + Télécabine), les recettes de fonctionnement (factures SAU des lots 7 + 9, subvention installation télématique, dissolution de provision sur la subvention pour le matériel scolaire, rail-check, permis de construire, abandon de la contribution au ver de la grappe, perte sur la perception de la TPT, dissolution des provisions accumulées pour les impôts et projections fiscales prudentes, réduction de la péréquation financière.

Au moyen d'un graphique 2011-2017, il montre les tendances globales des recettes et dépenses de fonctionnement, ainsi que de la marge d'autofinancement qui se révèlent assez stables avec une réduction régulière de l'endettement.

Il expose ensuite les résultats des comptes séparés des services publics qui présentent un déficit annuel de Fr. 90'770,- pour l'eau potable, un bénéfice de Fr. 2'484,- pour les égouts et de Fr. 4'971,- pour l'hygiène. Il est évident que ces résultats ne sont pas satisfaisants et devront être améliorés pour absorber les soldes restants.

Il poursuit avec le graphique de l'évolution des investissements depuis 2012 et le report du chantier des canalisations pour l'eau potable + le gaz Chalais-Vercorin, l'abandon de la balance à la déchetterie des Etreys (déplacement prévu à l'UTO), les infrastructures touristiques et la construction d'une UAPE prévue dans le futur immeuble de la Paroisse de Vercorin.

Les dépassements supérieurs à Fr. 50'000,- sont énumérés en détail [acquisition de terrains (+ Fr. 345'000,-), parking de la télécabine (+ Fr. 405'000,-), subvention REP/remise en état périodique des bisces (Fr. 122'000,-), subvention des routes cantonales (- Fr. 59'000,-), taxes de raccordement pour les nouvelles constructions (Fr. 147'000,-)].

Les indicateurs financiers, exigés par l'État du Valais

pour comparer la santé financière des communes, n'ont pas beaucoup varié; seul le degré d'autofinancement a reculé cette année, mais reste avec la mention «Bien». L'endettement continue régulièrement sa descente pour arriver à Fr. 2'590,- par habitant, situation qualifiée d'endettement faible.

Le Président donne également lecture des cautions et engagements de la commune, hors du bilan, qui représentent une somme totale de Fr. 8'774'000,-.

Aujourd'hui, M. Alain PERRUCHOUD peut signaler quelques dépassements prévisibles, déjà décidés par le Conseil communal, pour les comptes à venir, soit pour la station de filtration des Planards qui nous assure l'alimentation en eau potable de toute la commune et pour l'acquisition de terrains.

Au nom de l'organe de révision FIDAG SA, Mme Anne-Laure REY résume le rapport d'audit qui ne décèle aucun problème et recommande l'approbation du compte annuel soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire.

Il n'y a pas de question et le Président passe à l'approbation formelle.

**Au vote, les citoyen-ne-s approuvent les comptes 2017, à la quasi-unanimité et 3 abstentions déclarées.**

### 3. MODIFICATION PARTIELLE DU PAZ ET DU RCCZ + PLAN D'ALIGNEMENT

Le Président débute par un bref résumé de l'historique des études et des différentes étapes pour ce dossier de renouvellement du téléphérique 2012-2018, présenté en détail en séance d'information publique du vendredi 25 mai 2018.

Il mentionne l'examen sérieux et fouillé des différentes variantes possibles avec les options les plus invraisemblables (Chalais-Crêt-du-Midi, Gare de Sierre-Télécabine, Chalais-Creux-du-Lavioz, etc.). Il précise que les propositions citoyennes, portées à la connaissance des responsables du projet, ont été prises en compte et, au minimum, analysées sommairement.

En 2015, la variante choisie pour le tracé est arrêtée; les propriétaires impactés sont alors invités à plusieurs séances

successives pour prendre connaissance de la solution retenue et discuter des indemnités utiles. Ces tractations se sont poursuivies jusqu'à ce jour et continueront avec l'étape de la mise à l'enquête de la construction proprement dite par l'OFT. En 2017, le Grand Conseil a accepté le principe du financement (50 % CH, 35 % VS, 15 % Téléphérique) pour 5,6 millions.

M. Alain PERRUCHOUX projette les emplacements planifiés pour les gares aval et amont, ainsi que les 3 pylônes et liste tous les partenaires associés à la réalisation de cette nouvelle installation.

Deux procédures, menées en parallèle, sont indispensables, la première concerne les modifications du PAZ et du RCCZ pour que les zones soient compatibles et la seconde considère la construction elle-même, dont la date de mise à l'enquête publique par l'OFT n'est pas encore connue. Il est évident que ces procédures sont coordonnées et que l'une ne va pas sans l'autre. En cas de refus de l'une des deux, l'autre sera automatiquement abandonnée.

Les objets de ce soir touchent uniquement les modifications du plan de zone et du règlement communal des constructions et des zones, avec les passages en ZIG B, la surface de compensation à Vercorin (parcelle communale) pour le dézonage à Briey, ainsi que de la constitution d'une servitude forestière. Le Président lit entièrement les modifications des articles 16 et 50 du RCCZ et signale que les installations de transport à câbles doivent être situées en ZIG «B» et non en «A» comme indiqué par erreur dans le CHALAIS INFO. Le plan des alignements comprend une largeur d'env. 20 m depuis l'axe de la ligne du téléphérique afin de prévoir le balancement maximum des cabines. Ce dossier comprend également une étude d'impact qui conclut à une absence d'aggravation des nuisances générales.

A la demande de Mme Iris PERRUCHOUX, le Président répond que l'accès à l'arrêt de Briey sera remis en état et quelques places de parc seront même créées.

M. Michel IN-ALBON expose son point de vue d'opposant et dit son émotion de voir ce nouveau projet implanté sur ses terrains et survolant l'entreprise familiale et la maison où habite sa maman. Il demande de réfléchir à cette situation et de voter en âme et conscience.

M. Olaf GREINER demande à connaître le nombre d'utilisateurs à Briey et s'inquiète du coût de cet arrêt.

Le Président répond qu'il y a env. 150'000 passages par an qui empruntent le téléphérique, mais il ne possède pas cette statistique particulière. Il précise que les responsables du projet ont jugé important le maintien de l'arrêt de Briey et que la variante choisie, qui permet un accès par une simple passerelle, est relativement économique.

M. Michel MINNIG est sensible aux arguments invoqués par la famille In-Albon, mais il est favorable à ce projet. Il demande si une amélioration des communications en plaine et à Vercorin a été réfléchie et si elle pourra survenir rapidement.

Pour la plaine, le Président répond que les liaisons Sierre-Sion par la rive gauche seront améliorées par le biais de l'AGGLO Valais central; par ailleurs, les Bus Sierrois ont demandé et obtenu une extension de la concession pour desservir également l'arrêt du téléphérique. Pour Vercorin, un espace de rebroussement a été prévu entre le minigolf et la cour d'école. Le Conseil communal tient aussi à limiter au plus la circulation à Vercorin et favoriser un déplacement en mobilité douce depuis la plaine. Pour l'heure, il n'est pas possible de fournir des dates pour l'entrée en vigueur de ces améliorations.

M. Michel MINNIG aurait souhaité des promesses plus concrètes.

M. Alain PERRUCHOUX avise que c'est une affaire d'argent; aujourd'hui, les navettes de la saison d'hiver coûtent déjà Fr. 180'000,-. Le Président a également signalé à CarPostal que Vercorin était favorable à un éventuel essai des navettes autonomes.

M. Cédric RUDAZ veut sensibiliser l'assemblée sur l'utilité publique annoncée et estime que ce projet ne correspond pas aux buts d'un bien général de la population. Il parle de la politique d'achat des terrains dans la zone du Fuidjou, toujours menée en relation avec le téléphérique et qui ne seront pas utilisés dans la variante retenue. Il mentionne ses craintes pour les transits dans la cour d'école et estime que les arguments en faveur de ce projet sont très légers. Finalement, il demande le statu quo et une vraie utilité publique par un renouvellement à l'emplacement existant.

M. Christian GRICHTING revient sur l'historique du téléphérique actuel et ne comprend pas la précipitation, ni les localisations choisies. Il revient sur le projet ROSSIER, écarté par le jury du concours, qui lui semble bien plus économique et qui, selon lui, aurait pu être construit en 6 mois.

M. Alain PERRUCHOUD rappelle que le nouveau tracé découle d'un travail sérieux et qu'il n'émane pas de discussions de bistrot. Les propositions énoncées ne sont pas viables et n'apportent pas les avantages attendus. Les enfants de Vercorin ne seront pas dérangés; ils occupent la cour d'école 2 x 15' pour la récréation; lors des grandes affluences, ils sont en vacances. La gare d'arrivée n'est pas non plus visible depuis les salles de classe.

Mme Nathalie IN-ALBON estime que les arguments invoqués pour ce nouveau projet sont si légers et, à son avis, largement insuffisants pour justifier le déplacement de la ligne actuelle.

M. Alain PERRUCHOUD dit comprendre les réticences des personnes les plus touchées par le nouveau tracé, mais estime que ce projet est le plus à même de répondre aux besoins de la population et du tourisme pour les 40 prochaines années.

Il n'y a plus d'interventions; le Président passe au traitement des 8 oppositions déposées dans les délais.

Les oppositions de la famille PIO et de M. Pascal ZUBER ont été retirées.

Pour les autres oppositions, le Président donne lecture complète des préavis du Conseil municipal de Chalais pour chaque cas. En résumé, seuls les griefs qui concernent l'objet de la modification partielle du PAZ et du RCCZ sont pertinents. Concrètement, une partie des propriétés ne sont pas impactées par les changements proposés et on peut douter de la qualité de recourir de ces opposants. Une partie des arguments reposent sur la construction qui n'est pas l'objet de la présente procédure, ils ne peuvent ainsi pas être pris en considération. Dès lors et en conclusion, le Conseil communal préavise favorablement les modifications partielles du plan de zone et du règlement communal des constructions et propose le rejet pur et simple de toutes les oppositions, pour autant qu'elles soient recevables.

Au moment de passer au vote, M. Michel IN-ALBON demande un vote à bulletins secrets.

Au vote, l'Assemblée se prononce en faveur de cette solution. Cette situation avait été anticipée par le Conseil communal qui avait d'ores et déjà décidé de ne pas renvoyer la décision à plus tard. Les bulletins sont distribués à tous les citoyens présents et le vote est organisé sous l'égide du secrétaire communal et des scrutateurs.

Après dépouillement, le Président annonce les résultats

Bulletins entrés = 234,  
Blancs = 1,  
Nuls = 2,  
Bulletins valables = 231  
Oui = 141 Non = 90

**Avec ce vote, l'Assemblée accepte**

- les modifications partielles du PAZ
- avec la compensation au Creux-du-Lavioz et la demande de défrichement,
- les modifications des articles 16 et 50 du RCCZ
- de rejeter les oppositions selon préavis du Conseil communal.

#### 4. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS

Au vu de l'heure déjà avancée, les rapports des Chefs de département sont reportés.

#### 5. DIVERS

Comme les années précédentes, le Président rappelle les principes d'un arrosage intelligent et les mesures à suivre pour éviter le gaspillage de l'eau potable.

Il informe les habitants de Vercorin qu'une course du téléphérique est prévue à 23 h.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie les participant-e-s et les invite à partager le verre de l'amitié.

L'Assemblée est close, il est 22 h 30.

- ◀ Alain Perruchoud, Président
- ◀ François Zuber, Secrétaire

Compiqué et plein de mauvaises surprises, le chantier de la Crevache, à Vercorin, aura duré bien plus que prévu



## NONAGÉNAIRES 2019

Nom	Prénom	Né-e le	Domicile
Vocat	Charlyse	20.03.1929	Vercorin
Perruchoud	Anna	24.03.1929	Réchy
Pomey	Marguerite	16.04.1929	Vercorin
Zuber	Thérèse	23.07.1929	Chalais
Albasini	Inès	11.08.1929	Chalais
Florey	Henri	27.09.1929	Chalais
Bischoff	Roland	28.09.1929	Vercorin
Ballestraz	Yolande	03.10.1929	Vercorin
Perruchoud	Fernand	15.10.1929	Chalais
Mathieu	Olga	22.10.1929	Réchy
Luisier	Alodie	21.11.1929	Réchy
Le Duc Herbin	Nicole	27.11.1929	Vercorin



## Institutions

# NOUVELLE SOCIÉTÉ RÉGIONALE D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

En mars 2016 déjà, les sociétés L'Energie de Sion-Région SA (ESR) et Sierre-Energie SA (SIESA) annonçaient leur volonté d'analyser un possible rapprochement. En janvier 2018, les conseils d'administration informaient que, de tous les scénarios étudiés, c'était le plus ambitieux qui était retenu: la fusion.

### UNE LOGIQUE ENTREPRENEURIALE

Bien que notre pays résiste encore à la libéralisation totale du marché de l'énergie – aujourd'hui seuls les grands consommateurs peuvent choisir leur fournisseur –, la Suisse et le Valais n'échappent pas aux conséquences de ce changement de paradigme. Les sociétés régionales actives dans ce secteur doivent désormais affronter la concurrence d'acteurs importants comme la société vaudoise Romande Energie SA, la bernoise BKW Energie AG ou la fribourgeoise Groupe E SA.

Dans ce contexte s'ajoute la nécessité de relever les défis posés par la Stratégie 2050. Cette dernière implique un bouleversement de la gestion du réseau dû à la décentralisation de la production en petites unités non pilotables (installations photovoltaïques) et une consommation possible sur le site même de la production ou un regroupement possible de la consommation sur des parcelles contiguës.

Dès lors, le regroupement de compétences et la mutualisation des ressources sont une nécessité pour qui souhaite renforcer et pérenniser sa position sur le marché. C'est là l'objectif de cette fusion entre les sociétés ESR et SIESA. Jouer pleinement un rôle dans un marché concurrentiel, anticiper la transition énergétique, assurer la croissance et rentabilité à long terme, consolider la proximité avec ses clients et saisir les opportunités d'innovations et de digitalisation.

L'objectif est également de servir plus efficacement les 26 communes du Valais central auxquelles les sociétés ESR et SIESA distribuent de l'énergie. Les accompagner dans les négociations liées au retour de concessions, leur offrir un centre de conduite propre à répondre à toute urgence, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, ce sont là quelques-unes des prestations qui seront développées dans le cadre de cette fusion.

Le projet de fusion entre les sociétés ESR et SIESA répond à une logique entrepreneuriale. Elle n'impliquera aucun licenciement et n'aura pas d'influence directe sur les prix payés par les consommateurs, les tarifs étant dépendants du marché pour une part et du régulateur fédéral d'autre part.

### UN NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL

Le règlement, qui est soumis aux Assemblées primaires ou aux Conseils généraux pour adoption, pose les principes de la fusion des sociétés ESR et SIESA au sein d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique (ci-après : la Nouvelle Société Anonyme). Cette fusion s'opérera en deux phases distinctes: dans un premier temps, les communes actionnaires des sociétés ESR et SIESA constitueront la Nouvelle Société Anonyme; dans un second temps, celle-ci absorbera par voie de fusion les sociétés ESR et SIESA, qui seront dissoutes et radiées du registre du commerce.

Le règlement est identique pour toutes les communes, mais établi individuellement au nom de chaque commune. Il prévoit la fondation de la Nouvelle Société Anonyme par apports en nature de toutes les actions de la société SIESA dont la commune est propriétaire. En ce sens, cette dernière aliène des capitaux dont la valeur inscrite au bilan et rend aussi caduc le règlement du 9 octobre 2018 pour la fondation de la société SIESA, qui doit être abrogé et remplacé par le nouveau règlement. Pour la commune de Chalais la valeur du capital aliéné est de CHF 1'402'000.-.

### LA PROCÉDURE

Dans un scénario idéal, toutes les communes adoptent le règlement. Elles acceptent ainsi de participer à la souscription du capital-actions de la Nouvelle Société Anonyme par la libération d'apports en nature correspondant aux actions des sociétés ESR et SIESA dont elles sont propriétaires. Elles deviennent ainsi toutes actionnaires de la Nouvelle Société Anonyme, elle-même actionnaire unique des sociétés ESR et SIESA. Dans ce cas de figure, la fusion par absorption des sociétés ESR et SIESA s'effectue selon une procédure simplifiée, prévue par la loi.

Il est cependant possible que seule une majorité des communes décide de la constitution de la Nouvelle Société Anonyme. Dans ce scénario, les communes qui refuseraient d'adopter le nouveau règlement restent actionnaires des sociétés ESR et SIESA, avec la Nouvelle Société Anonyme. Malgré cette situation, et moyennant certaines modalités juridiques, la fusion par absorption des sociétés ESR et SIESA reste possible. La procédure sera toutefois plus lourde, plus longue et plus coûteuse. Les communes ayant refusé la fusion pourront alors décider de vendre leur participation au sein de la société ESR ou SIESA et ainsi être totalement indépendantes. Cependant, le réseau étant propriété de la

Nouvelle Société Anonyme, ces communes ne pourront s'en servir qu'en le rachetant, pour autant que la société accepte de le vendre. Par ailleurs, l'exploitation du réseau ainsi acquis est soumise à l'approbation du Conseil d'Etat, autorité compétente en matière d'attribution des aires de desserte.

### L'IMPACT ÉCONOMIQUE

La fusion n'aura aucun impact économique pour les communes, puisque chacune conservera son droit au dividende calculé en fonction de sa participation au capital-actions dont la valeur restera inchangée. De même, les modalités de répartition de l'impôt sur le bénéfice ne seront pas modifiées. Enfin, conformément au règlement communal relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'énergie électrique les Prestations aux Collectivités Publiques (PCP) seront reversées intégralement à la commune.

### EN CONCLUSION

La fusion des sociétés ESR et SIESA constitue aujourd'hui une réponse nécessaire à une concurrence acharnée dans

le secteur de l'énergie. Cette fusion n'entraînera aucun effet négatif pour les actionnaires des deux sociétés actuelles, ni pour leurs partenaires, ni pour leurs collaborateurs. Au contraire, à moyen terme, ne rien faire expose les sociétés ESR et SIESA à des risques inhérents à l'intensité concurrentielle, à des décisions politiques et réglementaires contraignantes ou à des évolutions technologiques qui nécessitent une veille que seules les sociétés d'une taille plus importante peuvent se permettre d'internaliser. Il vaut mieux agir quand les sociétés sont saines et qu'elles suivent un développement constant. Plus forte, plus innovante et toujours aussi proche de ses clients, la Nouvelle Société Anonyme aura les moyens de renforcer sa position, son offre, son efficacité et d'assurer la pérennité à long terme de ses quelque 450 postes de travail.

Le Conseil communal vous recommande l'approbation du règlement.

◀ Alain Perruchoud, Président

La zone de Daval accueillera près de 280 employés de la nouvelle société



# RÈGLEMENT POUR LA FONDATION D'UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ RÉGIONALE D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Le Conseil communal de la Commune de Chalais

vu:

- les art. 6 al. 1 let. m), 17 al. 1 let. a), 17 al. 1 let. g), 17 al. 1 let i), 31 et 115 de la loi sur les communes du 5 février 2004;
- arrête

## Art. 1

### Buts et capital-actions

La Commune de Chalais et les communes intéressées constituent une société anonyme de droit suisse au sens des art. 620 ss et 762 du Code des Obligations dont le capital-actions est de 90'000'000 francs suisses. Les buts de la société sont les suivants:

- l'approvisionnement et la distribution de l'énergie électrique sur le territoire des communes-actionnaires;
- la construction et l'entretien des réseaux d'approvisionnement et de distribution;
- la participation à des sociétés de production et de distribution d'énergie ou à d'autres sociétés actives dans le domaine des services énergétiques;
- la participation à toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou commerciales en rapport direct ou indirect avec ses buts;
- la gestion de sociétés d'intérêt régional;
- l'exécution de tâches déléguées par une ou plusieurs communes-actionnaires.



## Art. 2

### Apports

La Commune de Chalais participe à la souscription du capital-actions de la société par la libération d'apports en nature correspondant à toutes les actions nominatives de la société Sierre-Energie SA, Siesa dont elle est propriétaire. Les apports en nature sont effectués sur la base d'un contrat et font l'objet d'un rapport vérifié par un réviseur agréé.



## Art. 3

### Fusion

Après sa constitution, la société absorbera par voie de fusion les sociétés L'Energie de Sion-Région SA, ESR et Sierre-Energie SA Siesa, qui seront dissoutes et radiées du registre du commerce.



## Art. 4

### Détention du capital-actions

La Commune de Chalais détient 1'367 actions nominatives de la société d'une valeur nominale de CHF 1'000.– chacune.



## Art. 5

### Règlements et tarifs

La société édicte les règlements concernant l'approvisionnement et la distribution de l'énergie électrique, et les tarifs qui s'y rapportent. Les règlements sont soumis et sont conformes aux dispositions impératives des législations fédérales et cantonales en la matière.



**Art. 6**

## Rapport de gestion et rapport de révision

Chaque année, le conseil d'administration de la société met à disposition de l'Assemblée primaire de la Commune de Chalais, par l'intermédiaire de son Conseil communal, le rapport de gestion et le rapport de révision.

**Art. 7**

## Exécution

Le Conseil communal de la Commune de Chalais exécute le présent règlement et reçoit tous pouvoirs à cette fin, notamment en vue de la constitution de la société et de la composition de ses organes, ainsi que de l'absorption par voie de fusion des sociétés L'Energie de Sion-Région SA, ESR et Sierre-Energie SA Siesa.

**Art. 8**

## Convention d'actionnaires

La Commune de Chalais peut conclure avec d'autres communes-actionnaires de la société une convention d'actionnaires.

**Art. 9**

## Abrogation/modification

Le règlement du 20 février 1994 pour la fondation de la société Sierre-Energie SA, Siesa est abrogé.

Le règlement communal du 15 juin 2009 relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'énergie électrique est modifié uniquement aux fins de refléter le changement des parties qu'il lie.

**Art. 10**

## Entrée en vigueur

Pour entrer en vigueur, le présent règlement doit être adopté par l'Assemblée primaire de la Commune de Chalais. Il doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

**QUESTION POSÉE À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE**

Acceptez-vous le « Règlement pour la fondation  
d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement  
et de distribution d'énergie électrique » ?

## Institutions

# TÉLÉCABINE DE VERCORIN SA - PROJET DE TÉLÉSIÈGE ENTRE TRACUIT ET LE MONT-MAJOR

Les téléskis de Tracuit et du Cabanon affichent respectivement 44 et 40 ans au compteur. Les frais d'entretien de ces installations et leur mise en conformité vont nécessiter des moyens financiers très importants. En conséquence, lors de l'assemblée ordinaire de Télévercorin SA, le 18 août 2018, les actionnaires se sont déclarés favorables au remplacement de ces deux installations par un télésiège entre Tracuit et le Mont-Major.

### PETIT RAPPEL HISTORIQUE

La Commune a repris la majorité des actions de la société en 2011 et une souscription publique a immédiatement été lancée afin de financer la construction de la nouvelle télécabine. En fin 2012, lors de l'inauguration de la nouvelle installation, la société comptait plus de 1'100 actionnaires. En 2015, la société a procédé à la remise à niveau de la forêt de l'Aventure, avant de poursuivre en 2016 avec la mise en conformité des téléskis du Crêt-du-Midi et du Mont-Major. En 2017, fruit de longues tractations et d'un chantier rondement mené, la résidence SwissPeak Resort est inaugurée avec 470 lits distribués sur 101 appartements. En parallèle, Télécabine de Vercorin SA met en exploitation un nouveau snowpark, le nouveau télésiège des Chardons et le tunnel de croisement sous le télésiège du Crêt-du-Midi. Cette année enfin, les skieurs pourront profiter de l'enneigement artificiel sur les pistes du Crêt-du-Midi et du Mont-Major. Cet enneigement artificiel permettra de garantir, dès le début de la saison, le ski entre 2'400 m et la station, ainsi que l'ouverture de la piste pour les débutants.

### UN NOUVEAU TÉLÉSIÈGE, POURQUOI ?

Il faut se rendre à l'évidence, les téléskis de Tracuit et du Cabanon sont vétustes et ne répondent plus, ni aux normes en vigueur, ni aux attentes des skieurs. En particulier, le télésiège de Tracuit rebute les skieurs les moins expérimentés et il n'est pas rare de voir des parents pris au piège de cette installation, avec leurs enfants. Pour beaucoup de skieurs, la remontée de Tracuit est bien plus difficile que la descente. Le remplacement de ces deux téléskis est une nécessité.

La construction d'un télésiège entre Tracuit et le Mont-Major apporterait bon nombre d'avantages. En premier lieu, ce télésiège remplacerait deux installations, ce qui devrait conduire à une réduction des coûts d'exploitation. Il offrirait à tous les clients, enfants ou adultes, un confort et une sécurité dignes de notre époque. Il permettrait de faire l'économie du travail des dameuses pour l'entretien des tracés des téléskis.

### CONTINUER D'INVESTIR, EST-CE LA SOLUTION ?

A défaut d'être remplacés, les téléskis de Tracuit et du Cabanon devront être fermés, ce qui revient à condamner cette partie du

domaine skiable. Leur remplacement par de nouveaux téléskis coûtera très cher et aboutira aussi, à terme, à la désertification de ce secteur. En effet, d'ici quelques années les skieurs n'accepteront plus d'emprunter des installations inconfortables. Vercorin ne dispose que de quelques kilomètres de pistes et ne peut pas se permettre de les abandonner sans mettre en péril les investissements consentis jusqu'à ce jour.

En 2011, la décision communale d'acheter la majorité des actions de la télécabine a lancé le renouveau touristique de Vercorin. Depuis lors, comme relevé précédemment, beaucoup de choses ont changé, à Vercorin et dans le monde touristique en général. La Lex Weber, la baisse des nuitées, la réduction du nombre de skieurs, le succès des stations autrichiennes et françaises ont forcé les acteurs touristiques à repenser leur modèle d'affaires. Vercorin a tiré parti de ce changement de paradigme. L'ouverture du SwissPeak Resort et ses 470 lits, le lancement du Mosaic et ensuite du Magic Pass ont fortement contribué à l'évolution de la fréquentation de notre destination. Nos clients ont ainsi pu découvrir un village très proche de la plaine, vivant toute l'année et au charme unanimement reconnu. Ainsi, les journées skieurs ont progressé de 29 %, grâce au 17'000 nuitées supplémentaires apportées cet hiver par SwissPeak Resort, et Vercorin atteint la quatrième place au classement estival des destinations du Magic Pass avec un gain de 13'000 clients.

### CETTE TENDANCE VA-T-ELLE PERDURER ?

Il est vrai que les conditions des saisons hiver-été 2017-2018 ont été particulièrement favorables. Un enneigement généreux en hiver, un ciel très clément en été, l'ouverture du SwissPeak Resort, le lancement du Magic Pass ont fortement contribué à l'amélioration de nos chiffres. On peut s'attendre à ce que cette tendance positive se prolonge durant quelques années. En effet, SwissPeak Resort et MagicPass sont en phase de croissance. Ils n'ont largement pas atteint leur rythme de croisière et Vercorin a une belle carte à jouer.

En améliorant son domaine skiable grâce au télésiège Tracuit - Mont-Major, une nouvelle piste en parallèle au raidillon de Tracuit et un enneigement mécanique plus étendu, Vercorin se dote des atouts nécessaires pour capter encore plus de clients Magic Pass et augmente l'attractivité de tous les lits marchands de la station. De plus, il n'est pas exclu que la nouvelle installation soit à l'origine d'idées innovantes pour une utilisation estivale du secteur Crêt-du-Midi - Tracuit.

Enfin, la construction du nouveau téléphérique Chalais - Vercorin viendra encore conforter cette tendance, en renforçant le lien avec

les transports publics de plaine qui font actuellement l'objet d'une étude de densification menée dans le cadre de l'agglomération du Valais central.

### LE RÔLE DE LA COMMUNE

En 2011, en acceptant le rachat de la majorité des actions de la société Télécabine de Vercorin SA, les citoyens chalaisards ont clairement décidé de maintenir une activité touristique à Vercorin et pris le pari de la développer. Les remontées mécaniques sont indéniablement le moteur du développement économique de Vercorin et de leur pérennité dépend la viabilité des commerces du village et celle du village lui-même. Actuellement, la commune détient la plus grosse part du capital actions de la société. Cette situation a été souhaitée par la population et les événements que nous observons dans les stations majoritairement en mains d'investisseurs privés démontrent le bon sens de cette stratégie.

La société Télécabine de Vercorin SA a nettement amélioré sa situation financière ces dernières années. Cependant, et cela avait déjà été annoncé en 2011, elle n'a pas les moyens de procéder à des investissements importants. Or, la construction du nouveau télésiège Tracuit - Mont-Major, avec la piste de déviation du rai-dillon de Tracuit, s'élève à CHF 8 millions. La société a envisagé financer cette opération de la manière suivante :

- augmentation de capital (part de privés): CHF 1 million
- fonds propre et divers: CHF 1 million
- financement de l'Etat du Valais: CHF 3 millions
- financement de la Commune: CHF 3 millions

Le Conseil communal est favorable à la participation communale à cet investissement pour les raisons suivantes :

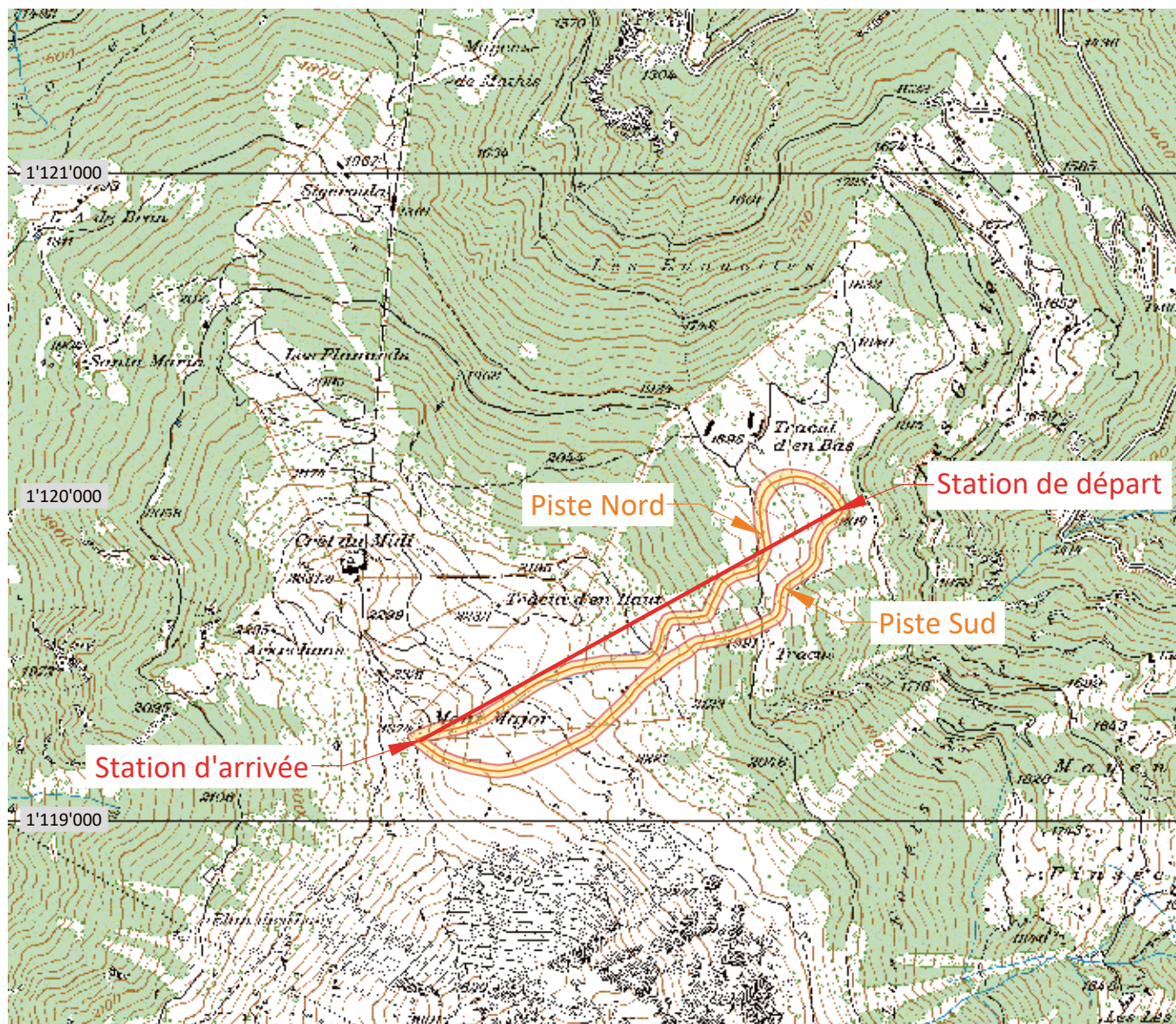
- participer à ce nouvel investissement, c'est rendre possible la mise à niveau de l'ensemble du domaine skiable, et positionner Vercorin comme la station la plus accessible, en mobilité douce, depuis la plaine;
- participer à cet investissement, c'est renforcer la chaîne de valeur touristique qui touche toute la commune depuis la plaine, avec le départ du téléphérique, jusqu'au Crêt-du-Midi, en passant par le village de Vercorin, ses commerces, ses écoles sportives, ses hébergements et sa télécabine;
- participer à cet investissement, c'est continuer à faire confiance au Conseil d'administration de Télécabine de Vercorin SA qui a tenu ses promesses, par la réalisation de la nouvelle télécabine et son financement, par l'implantation de la résidence SwissPeak Resort et par les améliorations portées annuellement sur le domaine skiable;

- participer à cet investissement, c'est, en tant que principal actionnaire de la société, suivre la volonté de la grande majorité des actionnaires qui a approuvé la stratégie d'investissement de la société, en août 2018
- la commune peut supporter cet investissement car elle est en mesure d'assumer l'amortissement qu'elle applique actuellement aux actions de Télécabine de Vercorin SA.

◀ Alain Perruchoud, Président

Le nouveau sentier panoramique du Crêt-du-Midi offre une vue imprenable sur la vallée du Rhône





## QUESTION POSÉE À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

Acceptez-vous de souscrire, à l'augmentation du capital de Télécabine de Vercorin SA, pour un montant maximum de 3'000'000 CHF ?

Pour financer cette décision, acceptez-vous de recourir à l'emprunt pour un montant maximum de 3'000'000 CHF ?

## Economie

**BILAN DE MI-MANDAT**

Inutile de dire que le temps passe vite, vous en faites sûrement toutes et tous l'expérience autant que moi! Nous voilà déjà fin 2018 et au milieu de ce mandat communal. La phase d'apprentissage est passée, plusieurs projets sont en route. Tous n'avancent pas aussi rapidement que je le souhaiterais et de nouveaux sujets s'ajoutent aux anciens, mais, avec la collaboration de mes collègues du Conseil, j'y consacre toute l'énergie possible! Voici un petit état des lieux des plus gros dossiers:

Itinéraires de mobilité de loisirs (sentiers pédestres, nouveaux sentiers VTT, sentiers hivernaux): le travail effectué avec le bureau P. Epiney Sàrl est à bout touchant, l'objectif est de déposer auprès du Canton notre demande de révision/homologation des nouveaux sentiers d'ici la fin de l'année. Pour la pratique du VTT, 3 itinéraires principaux de single track sont planifiés en plus des chemins déjà existants, dont un jusqu'à Chalais. Une rapide estimation des coûts de mise en place arrive à env. CHF 600'000 pour un peu plus de 8'000 m. Un investissement important mais très conséquent et pour lequel la question du financement reste ouverte.

Sentier du Tour du Mont: la demande d'autorisation pour améliorer et sécuriser le sentier a été envoyée courant octobre au département de la mobilité, du territoire et de l'environnement. Lors de la préparation du dossier, nous avons eu

la mauvaise surprise d'apprendre que la pose de filet pare-pierres côté nord devait suivre une autre procédure (autorisation de construire de la CCC)... Ce travail supplémentaire se fait actuellement et la demande sera également déposée bientôt.

Vercorin Tourisme: après 8 ans à la tête de l'office, Arian Kovacic a quitté son poste cet été et nous avons choisi de ne pas le remplacer tout de suite. En effet, la nouvelle stratégie touristique s'oriente vers un changement de structure et le Conseil souhaite la création d'une SA du tourisme avec les prestataires touristiques de Vercorin. Dans l'intervalle, Mathias Schmidt, un jeune homme de la commune, engagé comme responsable animations, a accepté d'assurer l'intérim, ce qu'il fait jusqu'à présent avec succès et je l'en remercie sincèrement!

Taxes touristiques: une commission ad hoc (2 membres du CC, un représentant des R2, un représentant des agences immobilières) commence à travailler fin novembre sur la révision du règlement de la taxe de séjour, dans l'optique de passer à une forfaitisation de la taxe pour les propriétaires de résidences secondaires. Si tout se passe bien, les résultats devraient vous être présentés lors de l'assemblée primaire de juin 2019.

Le Big Air Bag a obtenu un joli succès auprès de la jeune clientèle estivale





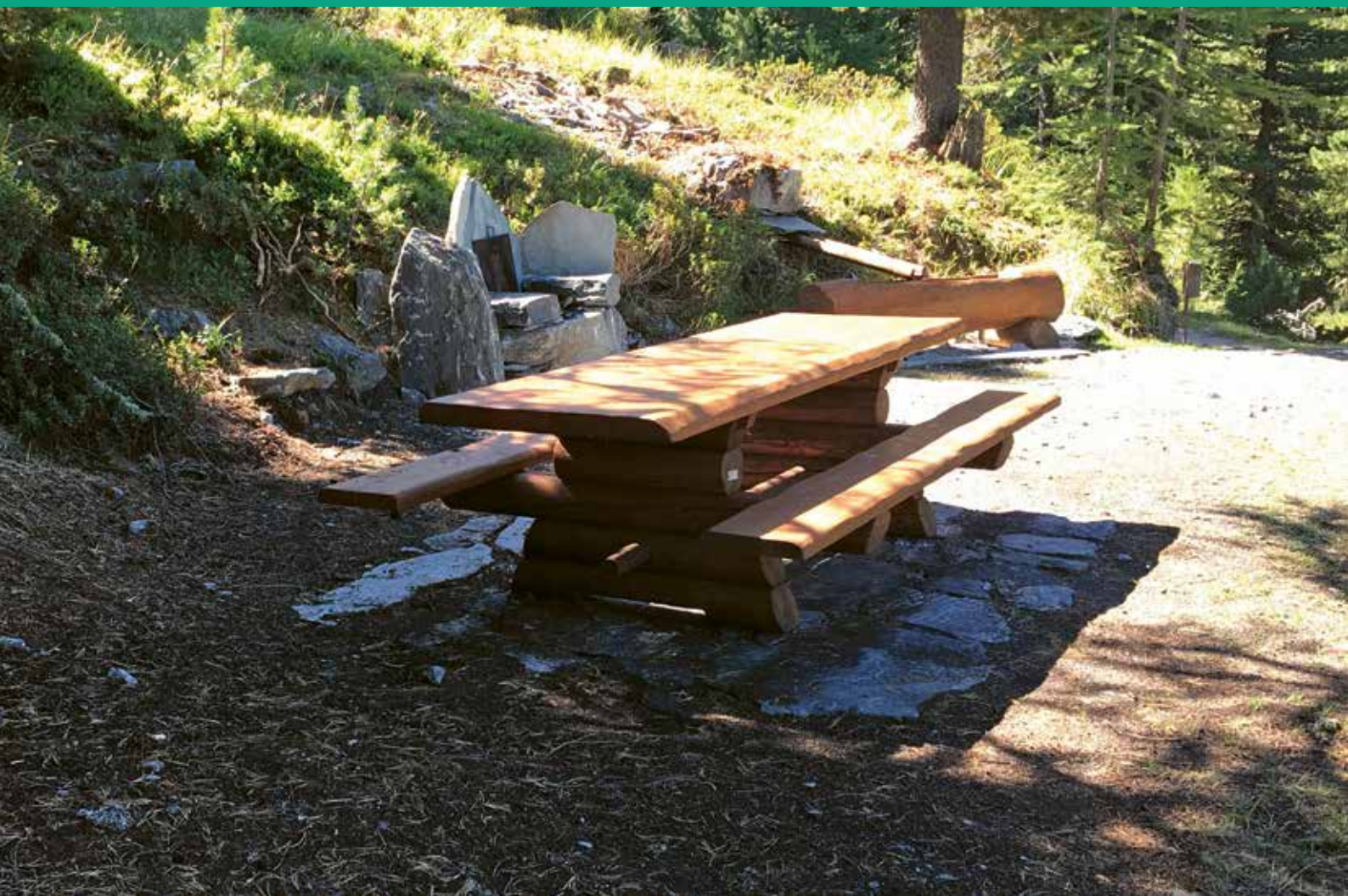
Au chapitre des problématiques à résoudre, la rampe de skate installée cet été à Vercorin (derrière la place de jeux, sur l'ancien terrain de basket) a fait parler d'elle. Il faut savoir que la construction de cette rampe est née d'une initiative privée portée et financée par Camille et Manon Wicki avec le soutien d'habitants et commerces du village. Le Conseil a vu d'un œil favorable cette nouvelle offre et a donc autorisé son implantation sur un terrain communal pour l'été, moyennant un bilan en fin de saison, ce qui a été fait. Et si on peut dire que le succès a été au rendez-vous auprès des jeunes, le revers de la médaille, dû au bruit engendré par son utilisation, est aussi revenu jusqu'à nos oreilles. Nous avons pris bonne note des quelques réclamations adressées à la commune, à l'office du tourisme et par d'autres biais. S'il n'est pas question que la rampe disparaisse, nous avons discuté avec ses initiatrices des possibilités de la déplacer et la rampe trouvera un autre terrain l'été prochain.

Si beaucoup de choses restent encore à faire, je suis néanmoins contente de pouvoir lister quelques réalisations: les panneaux de bienvenue aux entrées du village de Vercorin, le sentier panoramique et jardin alpin au Crêt-du-Midi, le sentier didactique « de Chalais aux chalets en passant par le Vallon », agrémenté d'une magnifique place de pic-nic réalisée par les seniors bénévoles, ou encore le Big Air Bag sur la place de la télécabine, nouvelle attraction fun de l'été.

En espérant que la saison d'hiver qui arrive – et s'ouvrira par une journée festive à ne pas manquer le 8 décembre prochain – soit aussi réussie que la saison passée, je vous souhaite déjà de belles et chaleureuses fêtes de fin d'année et le meilleur pour 2019!

◀ Martine Perruchoud Hofstädter  
Conseillère communale

Les seniors bénévoles ont créé une magnifique place de pique-nique, sur la route entre les Planards et l'Ar-du-Tsan



## Population

# ATTENTION, VOUS ÊTES PROTÉGÉS !

### CONNAISSEZ-VOUS L'EMCR LI-NA?

Au début des années 2000, le canton du Valais adoptait la loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (LPPEx). Cette base légale a contraint les communes à mettre sur pied des états-majors de conduite.

Ensemble, les communes de Chalais, St-Léonard, Grône et Chippis ont décidé de collaborer pour former un état-major intercommunal. Ainsi, en 2008, l'Etat-Major Intercommunal de Conduite Lienne Navizence (EMIC) voyait le jour. Cette organisation a été rebaptisée plus tard Etat-Major de Conduite Régional Lienne Navizence (EMCR Li-Na).

En période ordinaire, l'EMCR inventorie les risques propres à chaque commune, comme la crue du Rhône ou le débordement de la Rèche qui ont fait l'objet d'une planification spécifique pour Chalais.

Sur la base de réflexions, d'analyses des cartes des dangers fournies par les différents bureaux d'ingénieurs et des exercices effectués sur le terrain, des documents intitulés « Mesures préventives » et « Evacuations » ont été créés spécifiquement par

l'EMCR pour envisager ces deux risques et préparer tous les moindres détails au cas où il faudrait les mettre en œuvre.

Si une évacuation de population devait avoir lieu, les personnes concernées devraient être prises en charge, nourries et logées. Ces mesures demandent passablement de logistique, des moyens en ressources humaines, en infrastructures et en matériel divers (Une liste des moyens disponibles comme des pelles-mécaniques, camions, génératrices, pompes, lieux d'hébergement, ... est tenue à jour par l'EMCR)

En période extraordinaire, donc en cas de sinistre ou de catastrophe, l'EMCR a pour but premier de coordonner tous les acteurs qui se trouvent sur le terrain et de répondre à toutes leurs demandes. Ces acteurs sont les pompiers, la police, les samaritains, la protection civile, l'armée et les travaux publics. En fonction de la gravité de la situation, l'engagement peut fonctionner durant plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

Le poste de commandement se trouve sous la salle polyvalente à Chalais. Il a été entièrement équipé et l'EMCR dispose actuellement de moyens informatiques et télématiques de dernière génération pour mener au mieux ses missions.

L'EMCR Lienne - Navizence dans les locaux nouvellement équipés sous la salle polyvalente de Chalais



N'hésitez pas à visiter le site internet de l'EMCR Li-Na ([www.emic-lina.ch](http://www.emic-lina.ch)), vous y découvrirez que leur organisation est composée de treize membres état-major et de six personnes spécialisées dans une cellule de renseignement. Cette troupe est menée de main de maître par M. Jean-Daniel Sewer, qui est bien évidemment à la disposition de tout citoyen qui voudrait en savoir un peu plus.

La protection de la population est un soucis primordial pour les autorités communales et le fait de savoir que l'on peut compter sur une structure de qualité telle que l'EMCR Li-Na contribue à respecter notre devoir de protection. Un grand merci à tous ces travailleurs de l'ombre qui se mettent à disposition pour notre sécurité.

◀ Jérôme Pellissier  
Conseiller communal



Le 30 septembre, les bourgeois ont été très nombreux à se retrouver au Crêt-du-Midi



## Services publics

## L'UTO LA PROCHAINE DÉCHETTERIE POUR LES VILLAGES DE RÉCHY ET CHALAIS

**La déchetterie intercommunale des Etreys (ci-après dénommée DIE) pour les villages de Réchy, Chalais, Grône et Granges, ouverte le 5 novembre 2011, va fermer ses portes le 31.12.2018.**

L'évolution de la quantité des déchets, l'introduction de la taxe au sac et les nouvelles normes ont eu raison de la déchetterie. En 2015 déjà, des problèmes ont été constatés et une première étude Swiss Recycling recommandait à la commission intercommunale les points suivants :

- la réduction de l'offre,
- la réduction de l'accès,
- la réduction des quantités admises pour les déchets verts et les déchets inertes (max. 5 bidons de 10 L),
- l'interdiction d'accès aux véhicules d'entreprises,
- l'introduction d'une carte d'habitant avec une durée de validité illimitée.

Depuis, la commission intercommunale a mandaté des bureaux d'ingénieurs pour étudier des variantes de circulation dans la DIE avec des balances à l'entrée et à la sortie. L'introduction d'un système de pesage de véhicules et de contrôle d'accès est indispensable pour les raisons suivantes :

- éviter le tourisme des déchets des citoyens non autorisés,
- réguler la quantité de déchets,
- éviter les déchets des entreprises non autorisées,
- fixer une limitation de quantité.

Aucune des 6 variantes proposées n'a vraiment convaincu car le site ne permet pas l'installation de balances avec une circulation simple et fluide. L'investissement et les charges d'exploitation liés de près de CHF 600'000.- à la charge de la taxe de base sont disproportionnés par rapport à une réelle valeur ajoutée au traitement de déchets. L'introduction d'un pesage à l'entrée et à la sortie exige aussi l'engagement de personnel supplémentaire pour son exploitation.

La commission intercommunale a aussi reçu des demandes de la part des usagers de la déchetterie pour la prolongation des horaires d'ouverture et des jours supplémentaires.

Tous ces éléments auraient eu un effet financier très important, une réalisation technique assez difficile et une extension de la DIE impossible. La commission s'est approchée de l'UTO, qui exploite la déchetterie intercommunale de l'UTO, de Sion et de St-Léonard, pour une collaboration. Il est aussi important de ne pas confondre l'UTO Usine de traitement des ordures du Valais central et la déchetterie de l'UTO se situant à l'ouest de l'usine.

Dès lors la décision pour les différents Conseils communaux de Sierre, Grône et Chalais a été claire de fermer la DIE et de collaborer avec la déchetterie intercommunale de l'UTO à Uvrier. Le site des Etreys sera loué. Dès lors les fonds investis pour le terrain et les installations de 2011 ne sont pas du tout perdus.

Les raisons principales de l'option d'intégrer la déchetterie de l'UTO, malgré un rajout de distance de 5 kilomètres, sont les suivantes :

- rationalisation de la prise en charge des déchets, de l'exploitation et des investissements,
- prise en charge de tous les déchets qui ne vont pas dans un sac taxé,
- déchetterie disposant de balances à véhicules,
- 2.5 jours d'ouverture supplémentaire soit du 6/7
- heures d'ouverture prolongées
- déchetterie entièrement couverte d'une surface de 2'100 m<sup>2</sup>
- coûts d'exploitation inférieurs,
- gestion des déchets des entreprises,
- capacité d'accueil adaptée pour nos 3 communes,
- le futur dans le Valais central 3 déchetteries, Sierre est, Sion est et Sion ouest.

Ce changement de déchetterie concerne uniquement les habitants des villages de Réchy et Chalais. Les habitants de Briey et Vercorin continueront à utiliser la déchetterie de Vercorin.

### FONCTIONNEMENT DE LA DÉCHETTERIE DE L'UTO :

#### UTILISATEURS

Les citoyens (usagers) des communes copropriétaires peuvent déposer leurs déchets contre présentation de leur carte d'accès à codes-barres délivrée par leur commune respective. En cas de non-présentation de la carte, les déchets seront facturés directement au client par l'UTO.



La déchetterie est ouverte également à tous les autres usagers (privés, artisans, entreprises) en provenance de la zone d'apports pour des déchets assimilables aux déchets ménagers en quantité et qualité. Les prestations seront facturées directement aux usagers selon la liste de prix fixés par l'UTO.

### GESTION DES ACCÈS

La déchetterie est équipée de 2 balances de pesage de 30t chacune (entrée-sortie) et d'un local de pesage reliant la balance d'entrée par un interphone. Une signalisation lumineuse guide les usagers.

### PESAGE À L'ENTRÉE

- l'utilisateur positionne son véhicule sur la balance d'entrée sans descendre du véhicule,
- il présente sa carte dans un lecteur à codes-barres qui enregistre les données du client,
- une caméra de reconnaissance des plaques transmet les données au logiciel de pesage,
- l'utilisateur communique par interphone le type de déchets à éliminer,
- lorsque le feu passe au vert, l'utilisateur peut se déplacer sur les aires de déchargement surveillées,
- il n'est pas prévu d'effectuer une pesée par type de déchets.



### PESAGE À LA SORTIE

- l'utilisateur positionne son véhicule sur la balance de sortie,
- un feu rouge indique à l'utilisateur de stopper le véhicule,
- le réceptionniste peut effectuer la pesée de sortie,
- lorsque la saisie est effectuée, le feu passe au vert, l'utilisateur peut quitter la déchetterie sans descendre du véhicule.

### DÉCHETS ACCEPTÉS

La déchetterie offre la possibilité de collecter la totalité des déchets, autrement dit, ceux, se trouvant sur le marché en vue de leur recyclage **qui ne vont pas dans un sac taxé**, soit :

- Déchets urbains** (papiers-cartons, verre, fer blanc, aluminium, textiles, chaussures, PET, capsules à café) ;
- Déchets organiques** (feuilles, branches, gazon, fruits, légumes, fleurs, marcs et lies, souche de diamètre inférieur à 50cm, ceps de vignes) ;
- Déchets encombrants** (cadres de fenêtre sans vitrage, ferraille, mobiliers, panneaux en bois, planches, palettes CFF, pneus avec ou sans jantes, poutres, cartons bitumés) ;
- Matériaux inertes** (matériaux d'isolation, pierre, plâtre, béton, terre, verres plats ou verres de vitre) ;
- Appareils électriques et électroniques** (appareils électriques légers et lourds, appareils frigorifiques, lampadaires et luminaires, matériel audio-visuel, matériel de bureau) ;
- Déchets spéciaux des ménages** (déchets infectieux, huiles de moteur ou de cuisine, hydrocarbures, mazout et diesel, médicaments, piles et batteries, produits chimiques, produits de nettoyage, produits pour le traitement des plantes, restes de peinture).

### HORAIRES

Les horaires d'ouverture de la déchetterie sont adaptés à la clientèle. Ils tiennent compte des intérêts des usagers privés et des petites entreprises. Les horaires sont publiés :

- sur le panneau d'information à l'entrée de la déchetterie,
- sur une liste disponible à la clientèle à la réception de la déchetterie et de l'UTO,
- sur le site internet [www.utovs.ch](http://www.utovs.ch),
- par téléphone au n° 027 205 64 40

Les horaires de base sont les suivants:

LU, ME, VE, SA:	08h00 - 11h45 13h30 - 16h45
MA, JE:	08h00 - 11h45 13h30 - 18h45

Veille de fête:	Fermeture 1 heure avant
Fermetures	24, 26 et 31 décembre, 2 janvier et le 8 juin 2019

## EN PRATIQUE

Avant la fin de l'année, chaque ménage des villages de Réchy et Chalais va recevoir une carte d'accès à la déchetterie. Dès le 3 janvier 2019, la DIE sera fermée et la déchetterie de l'UTO vous accueillera pour le dépôt de vos déchets. Il est important d'utiliser en premier lieu les éco-points de la commune (papiers, verres, bouteilles PET, fer, alu etc)

La déchetterie est gratuite jusqu'à 1 to (1'000 kilos) de déchets et 4 pneus par ménage et par année. Dès 1 to, il sera facturé au ménage un montant de CHF 150.- la to, CHF 5.- le pneu et CHF 7.50 le pneu avec jante.

## CONCLUSION

Le Conseil communal de Chalais est conscient que cette solution demande un déplacement supplémentaire mais, en contrepartie, les usagers disposeront d'une déchetterie moderne et performante, avec une augmentation de services de prise en charge des déchets.

◀ Olivier Hugo  
Conseiller communal

## RENCONTRE

M. Alain Perruchoud, Président et Olivier Hugo, Conseiller communal en charge des travaux publics, seront présents le 1<sup>er</sup> décembre 2018 de 10h00 à 11h00 à la déchetterie intercommunale des Etreys pour vous rencontrer et se feront un plaisir de répondre à toutes vos questions.

### Carte d'accès à la déchetterie UTO

Code 128



Promenade des Berges, 1958 Uvrier  
Ouverture : LU, ME, VE, SA 8h00 - 11h45 & 13h30 - 16h45  
MA, JE 8h00 - 11h45 & 13h30 - 18h45

Présentation obligatoire  
**Jean Dujardin**



### Déchets acceptés à l'UTO

- |                             |                          |                                  |
|-----------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| -Déchets verts / biodéchets | -Papiers-cartons         | -Huiles de moteur ou de cuisine  |
| -Petits gravats             | -Textiles, chaussures    | -Hydrocarbures, mazout et diesel |
| -Encombrants                | -Capsules à café         | -Médicaments                     |
| -Verre                      | -Appareils électroniques | -Produits chimiques/nettoyage    |
| -Fer blanc, Aluminium       | -Frigos/congélateurs     | -Produits pour les plantes       |
| -PET                        | -piles et batteries      | -Restes de peinture              |

### Contact / Renseignements:

UTO	027 205.64.40	info@utovs.ch
Grône	027 458.15.03	info@grone.ch
Rue Centrale 182		
3979 Grône		

### CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS :

#### UTO

Promenade des Berges  
1958 Uvrier  
027 205 64 40  
info@utovs.ch  
www.utovs.ch

#### Commune de Chalais

Place des Ecoles 2  
3966 Chalais  
027 459 11 11  
chalais@chalais.ch  
www.chalais.ch



# MANIFESTATIONS 2019

Date				Lieu	Organisateur	Manifestation
<b>JANVIER</b>						
Dimanche	6	janvier	2019	Pàm	Vercorin Tourisme	Fête des Rois et galette géante
Samedi	12	janvier	2019	MBV	Les Rencontres de Vercorin	
Samedi	26	janvier	2019	SPC	FC Chalais	Souper de soutien
<b>FEVRIER</b>						
Samedi	2	février	2019	Pàm	Vercorin Tourisme	La Chandeleur
Samedi	9	février	2019	MBV	Les Rencontres de Vercorin	
Dimanche	10	février	2019	SPC + CSV		Votations fédérales
Samedi	23	février	2019	CSV	Group. Résidences secondaires	Assemblée Vercorin R2
Dimanche	24	février	2019	Chapelle	Confrérie de la Chapelle de Réchy	Saint Mathias - Messe à 10 h 30
Jeudi	28	février	2019	SPC	Sté de Gym et Chalais Jeunesse	Carnaval
<b>MARS</b>						
Vendredi	1	mars	2019	SPC	Sté de Gym et Chalais Jeunesse	Carnaval
Samedi	2	mars	2019	SPC	Sté de Gym et Chalais Jeunesse	Carnaval
Dimanche	3	mars	2019	SPC	Sté de Gym et Chalais Jeunesse	Carnaval
Lundi	4	mars	2019	Pàm	Vercorin Tourisme	Marché des Artisans
Mardi	5	mars	2019		Vercorin Tourisme	Carnaval des enfants à Vercorin
Samedi	9	mars	2019	MBV	Les Rencontres de Vercorin	
Samedi	30	mars	2019	SPC	Chœur-mixte L'Espérance	Concert annuel
Samedi	30	mars	2019	Lavioz	Ski-Club Brentaz-Vercorin	Défi des 300
<b>AVRIL</b>						
Samedi	6	avril	2019	MBC	Amicale Les Perlaboule	Assemblée générale
Samedi	13	avril	2019	SPC	Harmonie L'Avenir	Concert annuel
Samedi	13	avril	2019	MBV	Les Rencontres de Vercorin	
Samedi	20	avril	2019	CSV	Ski-Club Brentaz-Vercorin	Assemblée générale
Dimanche	21	avril	2019	Lavioz	Vercorin Tourisme	Fête de Pâques - Animations
Dimanche	28	avril	2019	Miège	Chœur-mixte L'Espérance	Festival de chant
<b>MAI</b>						
Samedi	4	mai	2019	SPC	Amicale des Accordéonistes	Concert annuel
Dimanche	5	mai	2019	EC	Eglise de Chalais	Première Communion
Dimanche	5	mai	2019	Sierre	Volleyball Club Chalais	Tournoi final - Salle Omnisports Sierre
Samedi	11	mai	2019	MBV	Les Rencontres de Vercorin	
Vendredi	17	mai	2019	Jeunes	Chalais-Jeunesse	Assemblée générale
Samedi	18	mai	2019	Lens	Harmonie L'Avenir	Amicale du Rawyl
Dimanche	19	mai	2019	Lens	Harmonie L'Avenir	Festival des musiques Sierre et Loèche
Dimanche	19	mai	2019	SPC + CSV		Votations fédérales
Samedi	25	mai	2019	SPC	Société de Gymnastique	100 ans de la société - Souper cabaret

**JUIN**

Dimanche	2	juin	2019	PLC	Chalais Jeunesse	Slow UP
Samedi	8	juin	2019	MBV	Les Rencontres de Vercorin	
Dimanche	9	juin	2019	EB	Brik's Tonnos	Assemblée générale
Jeudi	20	juin	2019	Vercorin	Paroisse de Chalais	Fête-Dieu
Jeudi	20	juin	2019	EB	Harmonie L'Avenir	Journée famille
Samedi	22	juin	2019		Vercorin Tourisme	Inalpe de Tracuit
Dimanche	23	juin	2019	EB	Groupement des Pêcheurs	Journée famille
Samedi	29	juin	2019	MBV	Ass. Amis Fondation Edouard Vallet	Assemblée générale

**JUILLET**

Samedi	6 au 13	juillet	2019		Chalais Jeunesse	Camp des Jeunes
Samedi	13	juillet	2019		Les Rencontres de Vercorin	
Lundi	15	juillet	2019	Pàm	Vercorin Tourisme	Marché des Artisans
Dimanche	21	juillet	2019		Vercorin Tourisme	Journée Santé Nature
Lundi	15 au 26	juillet	2019		Edelweiss Loisirs	Passeport-Vacances
Vendredi	26	juillet	2019	EB	Edelweiss Loisirs	Soirée finale à Bozon - Passeport-Vacances
Vendredi	26	juillet	2019	Vercorin	VIP	VercoJazz
Samedi	27	juillet	2019	Vercorin	VIP	VercoJazz
Dimanche	28	juillet	2019	Vercorin	VIP	VercoJazz

**AOÛT**

Jeudi	1	août	2019	Pàm+Lavioz	Vercorin Tourisme	Fête Nationale
Vendredi	2	août	2019	CSV	Vercoloisirs	Festival du film - Ciné2336
Samedi	3	août	2019	CSV	Vercoloisirs	Festival du film - Ciné2336
Dimanche	4	août	2019	CSV	Vercoloisirs	Festival du film - Ciné2336
Dimanche	4	août	2019	Pàm+Vercorin	Vercorin Tourisme	Marché d'artisans créateurs
Dimanche	4 au 11	août	2019	Sigeroulaz	Harmonie L'Avenir	Camp de musique MDJ
Dimanche	11	août	2019	CSV	Harmonie L'Avenir	Concert final MDJ
Samedi	10	août	2019	MBV	Les Rencontres de Vercorin	
Samedi	10	août	2019	Vercorin	Vercorin Tourisme	Vide-Grenier «La rue est à vous»
Jeudi	15	août	2019	Crêt-du-Midi	Paroisse de Chalais	Messe et animations

**SEPTEMBRE**

Lundi	2 septembre	2019	CSV	Unihockey Club Vercorin	Assemblée générale
Samedi	7 septembre	2019	EB	Amicale Les Perlaboule	Tournoi populaire de pétanque
Samedi	7 septembre	2019	MBV	Les Rencontres de Vercorin	
Dimanche	15 septembre	2019	EB	Parti Libéral Radical	Assemblée générale + Journée famille
Dimanche	15 septembre	2019	Lavioz	Ski-Club Brentaz-Vercorin	Sortie famille
Samedi	21 septembre	2019	Vercorin	Vercorin Tourisme	Désalpe de Tracuit
Samedi	28 septembre	2019	Lavioz	Tennis-Club Vercorin	Tournoi juniors
Samedi	28 septembre	2019	SPC	Société de Gymnastique	Loto annuel



**OCTOBRE**

Jeudi	10	octobre	2019	SPC	Société de Gymnastique	Assemblée générale
Vendredi	11	octobre	2019	SPC	FC Chalais	Loto annuel
Samedi	12	octobre	2019	MBV	Les Rencontres de Vercorin	
Dimanche	20	octobre	2019	SPC + CSV		Votations fédérales - Election du Conseil national
Jeudi	31	octobre	2019	SPC	Association Cerkenamo	Nuit d'horreur

**NOVEMBRE**

Vendredi	1	novembre	2019	SPC	Chœur-mixte L'Espérance	Loto de la Toussaint
Dimanche	3	novembre	2019	EB+CSV+PàM	Ski-Club Brentaz-Vercorin	La Dérupe
Samedi	9	novembre	2019	MBV	Les Rencontres de Vercorin	
Lundi	11	novembre	2019	SPC	Sté de Gym et Chalais Jeunesse	Ouverture du Carnaval 2020
Samedi	16	novembre	2019	SPC	Société de gymnastique	100 ans de la société - assemblée et souper cabaret
Dimanche	24	novembre	2019	SPC	Amicale des Accordéonistes	Sainte-Cécile
Dimanche	24	novembre	2019	SPC + CSV		Votations fédérales
Samedi	30	novembre	2019	PàM + MBV	Vercorin Tourisme	Marché de Noël

**DECEMBRE**

Dimanche	1	décembre	2019	PàM + MBV	Vercorin Tourisme	Marché de Noël
Vendredi	6	décembre	2019	SPC	Chalais Jeunesse	Fête de Saint-Nicolas
Vendredi	6	décembre	2019	PàM	Vercorin Tourisme	Fête de Saint-Nicolas
Samedi	7	décembre	2019	SPC	La Cible	Fête de Sainte-Barbe - Assemblée générale + Souper
Samedi	7	décembre	2019	MBV	Les Rencontres de Vercorin	
Dimanche	8	décembre	2019	PàM	Vercorin Tourisme	Marche des Artisans
Dimanche	15	décembre	2019	EC	Chœur-mixte L'Espérance	Concert de Noël
Vendredi	20	décembre	2019	SPC	Chalais Jeunesse	Film de Noël pour les enfants
Vendredi	20	décembre	2019	Cabaret	Edelweiss Loisirs	Pièce de théâtre dès le 20 décembre 2019
Dimanche	22	décembre	2019	MBV	Vercorin Tourisme	Exposition dès le 22 décembre 2019
Mardi	24	décembre	2019	EC	Chalais Jeunesse	Messe de minuit - Crèche vivante
Mardi	24	décembre	2019	PàM	Vercorin Tourisme	Noël des enfants au village
Jeudi	26 au 31	décembre	2019	Sigeroulaz	Ski-Club Vercorin-Chalais	Camp de ski
Jeudi	26	décembre	2019	CSV	Ski-Club Brentaz-Vercorin	Loto annuel
Samedi	28	décembre	2019	Vercorin	Harmonie L'Avenir	Concert de fin d'année
Lundi	30	décembre	2019	PàM	Unihockey Club Vercorin	Petit Nouvel-An
Mardi	31	décembre	2019	PàM	Vercorin Tourisme	Nouvel-An + Saveurs du monde

**Abréviations**

Salle polyvalente Chalais	SPC	Chapelle de Saint Mathias Réchy	Chapelle
Maison bourgeoisiale Chalais	MBC	Eglise Vercorin	EV
Centre scolaire Vercorin	CSV	Chapelle du Bouillet	Briey
Maison bourgeoisiale Vercorin	MBV	Salle de chant Réchy	SCR
Parc à Moutons Vercorin	PàM	Crêt-du-Midi	CdM
Espace Bozon	EB	Cabaret Edelweiss Chalais	Cabaret
Creux-du-Lavioz	Lavioz	Stand de tir Réchy	Stand
Place des Chevaliers	PLC	Local Sous la Cure	Sous la Cure
Eglise Chalais	EC		

## INFOS EN IMAGE



La vieille route de Vercorin a souffert lors des intempéries de juillet dernier



Le parking de la télécabine est maintenant correctement marqué et signalisé

L'Etat du Valais consolide le talus de la route de Vercorin, à Briey



## INFOS EN IMAGE

Le chantier de la montée du gaz sur Vercorin est vraiment très impressionnant



## Exercice 2019

## BUDGET COMMUNAL

## PRÉAMBULE

Le Conseil communal a approuvé le budget 2019 en séance du 30 octobre 2018.

## MESSAGE INTRODUCTIF

Selon le SECO, l'indice du climat de consommation suisse demeure légèrement au-dessus de la moyenne. L'optimisme persistant des consommateurs quant à l'évolution de l'économie dans son ensemble et au chômage est contrebalancé par leur évaluation de leur propre situation budgétaire qui demeure en dessous de la moyenne. Cela pourrait s'expliquer par la perception plus forte du renchérissement, qui a un effet négatif sur le pouvoir d'achat des ménages.

## APERCU GÉNÉRAL

Comme ces dernières années, le budget 2019 est équilibré. Les excédents de recettes sont suffisants pour permettre les amortissements comptables obligatoires imposés par l'ordonnance sur la gestion financière des communes.

Les investissements, en revanche, sont légèrement supérieurs à la marge d'autofinancement et laissent apparaître une insuffisance de financement de CHF 14'200.-.

Tous les ratios de l'Etat du Valais démontrent que la situation financière communale est bonne. La dette par habitant est qualifiée de faible et se monte à CHF 2'552.-.

Le Conseil a utilisé au mieux la marge de manœuvre dont il dispose pour l'établissement du budget. Il a examiné l'opportunité de chaque dépense et a veillé à pouvoir exécuter tous les travaux d'entretien essentiels au maintien du patrimoine communal. Comme d'habitude, il a fait preuve de prudence dans l'estimation des recettes, notamment en matière de prévisions fiscales.

Le budget de fonctionnement présente une marge d'autofinancement de CHF 1'779'800.-.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à CHF 13'532'200.- pour des revenus évalués à CHF 15'312'000.-. Les charges progressent d'environ 6.37% alors que les revenus augmentent de 3.43% par rapport au budget 2018.

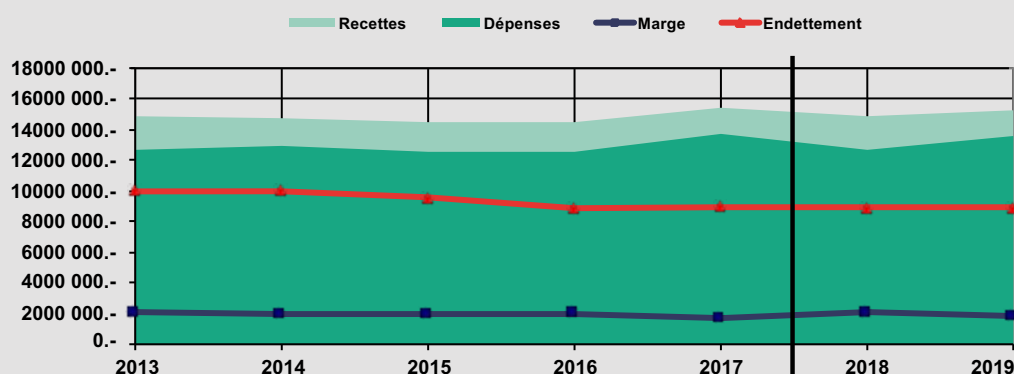
Ainsi, après enregistrement des amortissements ordinaires de CHF 1'697'000.-, le compte de fonctionnement dégage un excédent de revenus de CHF 82'800.-.

Les investissements bruts s'élèvent à CHF 2'338'000.- pour des recettes de CHF 544'000.-.

Les investissements nets sont de CHF 1'794'000.-. Il en résulte une insuffisance de financement de CHF 14'200.-.

## Evolution dépenses, recettes, marge d'autofinancement et endettement

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses	12'719'995.-	12'876'379.-	12'562'516.-	12'506'423.-	13'712'800.-	12'721'550.-	13'532'200.-
Recettes	14'816'318.-	14'799'895.-	14'511'509.-	14'516'846.-	15'417'109.-	14'803'850.-	15'312'000.-
Marge	2'096'323.-	1'923'516.-	1'948'994.-	2'010'423.-	1'704'310.-	2'082'300.-	1'779'800.-
Endettement	9'968'603.-	9'971'168.-	9'538'791.-	8'868'142.-	8'978'553.-	8'916'253.-	8'930'453.-



## BUDGET DE FONCTIONNEMENT

## Charges financières – tableau des principaux écarts par rapport au budget précédent

Compte	Libellé	Remarque	Ecart en CHF
012	Exécutif	La dernière adaptation significative des indemnités de l'exécutif date de 2001	+ 29'900
029	Administration générale, divers	Nouvelle dépense dès 2019 pour les frais juridiques	+ 25'000
210	Ecole primaire / Transport des élèves	Transport pour les activités scolaires non pris en compte dans le budget 2018 et augmentation du nombre d'élèves	+ 15'000
	Ecole primaire / Contributions pour les élèves	Augmentation du nombre d'élèves (de 252 à 283) et de la contribution communale obligatoire par élève (de CHF 3'350.- à CHF 3'420.-)	+ 123'800
210	Ecole primaire / Direction des écoles primaires	Adaptation du budget à une année complète (6 mois sur 2018)	+ 52'000
211	Cycle d'orientation / Contributions pour les élèves	Diminution du nombre d'élèves (de 104 à 91) et augmentation de la contribution communale obligatoire par élève (de CHF 3'350.- à CHF 3'420.-)	- 36'400
330	Parcs publics et chemins pédestres	Le salaire du personnel d'entretien des sentiers pédestres est dorénavant imputé sur le compte 330.301.00	- 23'000
440	Centre médico-social régional	Augmentation de la participation communale obligatoire par habitant (de CHF 36.33 à CHF 44.-)	+ 27'000
530	Prestations complémentaires AVS-AI / Financement	Budget 2018 surévalué suite à l'annonce d'augmentation de la participation communale	- 55'000
550	Handicapés / Mesures en faveur des handicapés	Augmentation de la participation communale obligatoire	+ 22'000
570	Etablissement médico-social (EMS) / Financement EMS – Soins longue durée	Augmentation de la participation communale obligatoire (de CHF 18.- à CHF 19.50 par jour) et diminution du nombre de résidents	- 42'000
610	Routes cantonales / Entretien	Augmentation de la participation communale obligatoire	+ 66'000
620	Réseau des routes communales / Entretien	Diminution volontaire du budget alloué à ce poste	- 90'500
620	Réseau des routes communales / Marquage et signalisation	Augmentation due principalement aux frais de fourniture et pose des plaques de rues et numéros sur Briey	+ 15'000
700	Approv. et alimentation en eau potable / Exploitation de la station des Planards	Réfection de la toiture	+ 54'300
790	Aménagement du territoire / Revue du RCCZ et du PAZ	Solde des travaux majoritairement exécutés en 2018	- 59'000
830	Société de développement / Dépenses à caractère touristique	Elaboration d'une stratégie touristique Vercorin – Village touristique (+ CHF 15'000.-)	+ 22'700
840	Industrie, artisanat et commerce / Conférence des Présidents	Augmentation des participations communales	+ 32'000
870	Exploitations artisanales / Gravière des Zittes	Travaux de finition du réaménagement	+ 38'000
900	Impôts personnes physiques / Pertes sur débiteurs (impôts)	Adaptation du budget due à l'augmentation des mauvais payeurs	+ 60'000

## Revenus – tableau des principaux écarts par rapport au budget précédent

Compte	Libellé	Remarque	Ecart en CHF
621	Parkings et places de stationnement / Recettes des parcomètres et parking Télécabine	Augmentation du budget des recettes sur la base des chiffres 2018	+ 17'000
710	Assainissement des eaux usées / Taxe annuelle d'égouts	Augmentation du budget des recettes sur la base des chiffres 2018	+ 17'500
720	Traitement des déchets / Taxe annuelle enlèvement des ordures et taxe au sac	Nouveau règlement dès 2018	+ 50'000
860	Electricité / Ventes d'électricité	Augmentation	+ 80'500
	Electricité / Station hydraulique Les Planards	Nouveau revenu annuel dès 2019	+ 13'500
870	Exploitations artisanales / Gravière des Zittes	Fin du remblayage	- 61'000
9	Finances et impôts / Impôts sauf 900.404.00	Evaluation basée sur les chiffres 2016	+ 157'000
900	Impôts personnes physiques / Impôt additionnel sur les mutations d'immeubles	Nouveau règlement dès 2018	+ 115'000
920	Péréquation financière	Augmentation	+ 174'000
942	Immeubles du patrimoine financier / Locations « La Postale »	Bâtiment loué à 100% en 2019	+ 39'000

La projection des recettes fiscales pour l'année 2019 se base sur les taxations 2016 notifiées et l'arrivée des nouveaux contribuables entre 2017 et 2018.

<b>Budget de fonctionnement</b>		<b>2019</b>
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>		
Charges financières	- fr.	13 532 200
Revenus financiers	+ fr.	15 312 000
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>= fr.</b>	<b>1 779 800</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>		
Marge d'autofinancement	+ fr.	1 779 800
Amortissements ordinaires	- fr.	1 697 000
<b>Excédent de revenus (+) ou de charges (-)</b>	<b>= fr.</b>	<b>82 800</b>

<b>Budget des investissements</b>		
Dépenses	+ fr.	2 338 000
Recettes	- fr.	544 000
<b>Investissements nets</b>	<b>= fr.</b>	<b>1 794 000</b>

<b>Financement</b>		
Marge d'autofinancement	+ fr.	1 779 800
Investissements nets	- fr.	1 794 000
<b>Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement</b>	<b>= fr.</b>	<b>-14 200</b>

## AMORTISSEMENTS

Les amortissements comptables s'élèvent à CHF 1'697'000.-.

Les articles 51 et suivants de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes précisent les principes applicables en matière d'amortissement. Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de 10% de sa valeur résiduelle. Des taux d'amortissement différenciés selon le type d'actifs et de la durée d'utilisation des installations sont autorisés sous réserve que le total des amortissements représente au minimum 10% du patrimoine administratif déterminant. Le taux d'amortissement 2019 s'établit à 10,1% en respect des dispositions en la matière.

## BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Le budget des investissements affiche des dépenses brutes de CHF 2'338'000.- couvertes à hauteur de CHF 544'000.- par des recettes.

Le financement de ces projets présente un léger déficit de financement de CHF 14'200.- et l'endettement net par habitant reste sous la barre des CHF 3'000.- pour s'élever à CHF 2'552.-.

Pour 2019, le Conseil communal a prévu de finaliser les travaux de remplacement de la conduite principale d'eau potable entre Vercorin et Chalais. Il sera ainsi envisageable de turbiner, en collaboration avec Sierre-Energie, l'eau potable en provenance de

Vercorin.

Les travaux prévus en 2018, sur le chemin du Tour-du-Mont, n'ont pas pu être réalisés. Ils ont donc été reportés sur 2019, avec quelques compléments.

L'abandon de la déchetterie des Etreys, au profit de la déchetterie régionale de l'UTO, entraîne une dépense pour la participation communale à l'aménagement déjà réalisé.

Les études prévues pour l'aménagement du lit de la Réchy font suite à la réalisation de la carte des dangers. Des ouvrages devront ensuite être construits pour éliminer la zone rouge qui impacte le village de Réchy.

Enfin, la réalisation de la route des Harroz supérieurs permettra d'ouvrir à la construction la dernière zone communale destinée à l'habitat individuel.

## CONSIDERATIONS FINALES

Le budget 2019 s'inscrit dans la ligne des résultats comptables des exercices précédents, avec toutefois une marge d'autofinancement en baisse. Compte tenu des charges futures auxquelles la Commune devra faire face, le Conseil communal proposera à l'Assemblée primaire, en juin 2019, les mesures qui s'imposent pour autofinancer les services publics qui doivent l'être et le nouveau règlement de la taxe de séjour.

## DÉTAIL DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

	BUDGET 2019		BUDGET 2018		COMPTES 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0 Administration générale</b>	1'116'800	86'200	1'016'800	91'750	1'024'577	84'317
012 Exécutif	198'800		157'600		164'140	
020 Administration des finances et contrib.	277'500		287'000		266'686	6'407
029 Administration générale, divers	623'500	86'200	553'300	91'750	572'752	77'910
098 Tâches non ventilées	17'000		18'900		21'000	
<b>1 Sécurité publique</b>	638'300	164'200	679'100	167'300	677'060	475'201
100 Cadastre	123'100	63'000	125'000	63'000	123'845	308'935
101 Justice divers		2'500		2'500		2'500
102 Police de l'habitant et étrangers	99'000	33'700	109'100	32'800	95'673	38'098
113 Corps de police locale	231'500	20'000	224'000	15'000	193'340	19'920
121 Tribunal de Sierre	10'000		10'000		9'476	
122 Chambre pupillaire	62'000		68'700		57'895	
129 Tribunal de Police	1'500		1'500			
140 Police du feu	55'000	40'000	66'300	50'000	53'862	48'110
150 Administration					24'320	
160 Protection civile	21'200	5'000	37'600	4'000	74'651	57'639
198 Tâches non ventilées	35'000		36'900		44'000	
<b>2 Enseignement et formation</b>	2'986'900	157'200	2'987'500	150'300	2'870'624	89'417
210 Ecole primaire	1'930'300	113'200	1'787'700	110'300	1'950'774	87'701
211 Cycle d'orientation	728'600		767'800		560'462	
213 Ecole secondaire 2ème degré Ecole supérieure de commerce, collège	53'000	26'000				
220 Ecoles spécialisées	9'000		1'000		1'857	
239 Autres tâches formation professionnelle	37'000	18'000	191'000	40'000	91'531	1'716
298 Tâches non ventilées	229'000		240'000		266'000	
<b>3 Culture, loisirs et culte</b>	969'800	56'600	976'200	45'200	1'116'570	54'889
300 Bibliothèque	143'600	14'000	138'100	15'000	144'539	14'035
303 Sociétés locales	96'300		102'700		126'652	
304 Ecoles de musique	11'500					
309 Autres tâches culturelles	82'900	25'000	93'400	25'000	96'660	25'000
330 Parcs publics et chemins pédestres	133'000	16'200	147'600	2'600	170'507	16'477
340 Sports	164'500	1'400	157'700	2'600	230'617	-623
390 Eglise catholique romaine	172'000		172'000		166'068	
391 Eglise réformée évangélique	18'000		18'000		17'920	
398 Tâches non ventilées	148'000		146'700		163'606	
<b>4 Santé</b>	285'600		257'400		239'704	
440 Centre médico-social régional	154'000		127'000		99'261	
450 Lutte contre les maladies - Alcool, drogues	8'500		8'100		9'018	
460 Prophylaxie dentaire	95'100		93'500		102'636	
490 Autres dépenses de santé	28'000		28'800		28'790	

		BUDGET 2018		BUDGET 2017		COMPTES 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>5</b>	<b>Prévoyance sociale</b>	1'973'800	13'000	2'087'100	12'600	2'038'826	12'806
500	Agence AVS	15'400	13'000	15'400	12'600	14'948	12'806
520	Assurance maladie	395'000		407'500		533'228	
530	Prestations complémentaires AVS et AI	200'000		255'000		201'467	
540	Protection de la jeunesse	9'300				9'300	
541	Garderie d'enfants, crèches	391'800		406'400		315'617	
550	Handicapés	391'000		369'000		364'667	
570	Etablissement médico-social (EMS)	250'000		292'000		307'255	
580	Aide sociale individuelle	256'300		250'000		237'078	
582	Fonds cantonal pour l'emploi	38'000		36'000		42'720	
589	Autres tâches d'assistance	11'000					
598	Report des investissements	16'000		55'800		12'546	
<b>6</b>	<b>Trafic</b>	2'410'200	220'400	2'275'500	205'300	2'767'233	-172'382
610	Routes cantonales	229'000		163'000		216'894	
620	Réseau des routes communales	748'000	1'400	811'700	1'600	1'008'388	-344'333
621	Parkings et places de stationnement	14'600	105'000	13'300	88'000	56'247	59'305
622	Ateliers	58'200		63'600		88'664	
650	Entreprises de trafic régional	56'000		52'000		55'617	
651	Entreprises de trafic local	272'000		280'200		304'258	
698	Autres tâches relatives au trafic	1'032'400	114'000	891'700	115'700	1'037'165	112'645
<b>7</b>	<b>Protection et aménag. de l'environnement</b>	2'838'500	2'453'000	2'831'650	2'387'000	2'827'324	2'375'176
700	Approv. et alimentation en eau potable	847'300	830'000	886'225	817'500	892'068	801'298
710	Assainissement des eaux usées	278'500	655'000	286'825	637'500	290'158	641'643
711	Station d'épuration des eaux usées	350'000		360'000		349'002	
720	Traitement des déchets	630'700	890'000	613'500	840'000	582'944	720'362
721	Usine d'incinération des déchets	150'000		150'000		132'447	
740	Cimetières, crématoires et columbariums	21'500	14'000	15'300	26'000	18'874	14'800
750	Correction des eaux	28'000	12'000	25'500	11'000	163'265	76'314
790	Aménagement du territoire	330'500	52'000	346'000	55'000	204'210	120'758
792	Construction de logements					6'550	
798	Tâches non ventilées	202'000		148'300		187'806	
<b>8</b>	<b>Economie publique</b>	662'300	376'000	495'500	343'200	506'338	126'740
800	Agriculture	24'500	31'000	24'500	31'200	37'564	39'415
801	Irrigation	15'700		10'700		5'717	
810	Sylviculture	25'000		27'000		8'919	
830	Société de développement	181'100	50'000	157'800	50'000	203'475	-44'030
840	Industrie, artisanat et commerce	105'000		73'000		69'955	
860	Electricité	146'000	223'000	143'000	129'000	142'999	131'355
870	Exploitations artisanales	75'000	72'000	37'000	133'000	2'096	
898	Tâches non ventilées	90'000		22'500		35'613	



	BUDGET 2018		BUDGET 2017		COMPTES 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>9 Finances et impôts</b>	1'347'000	11'785'400	966'100	11'401'200	1'298'042	12'370'945
900 Impôts personnes physiques	250'000	9'063'600	190'000	8'787'800	313'976	9'516'250
901 Impôts personnes morales		620'000		583'000		969'519
909 Autres impôts	6'000		9'000		2'097	
920 Péréquation financière		1'055'000		881'000		872'880
932 Part des communes dans divers projets		74'100		87'300	23'307	68'821
940 Intérêts	512'900	612'000	506'900	742'500	386'151	601'143
942 Immeubles du patrimoine financier	43'100	164'000	24'200	132'000	62'817	161'092
943 Domaines		196'700		187'600		181'241
998 Tâches non ventilées	535'000		236'000		509'694	

## FONCTIONNEMENT 2019, PAR TÂCHES

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Autorité générale	1'116'800	86'200	1'016'800	91'750	1'024'577	84'317
Sécurité publique	638'300	164'200	679'100	167'300	677'060	475'201
Enseignement et formation	2'986'900	157'200	2'876'500	150'300	2'870'624	89'417
Culture, loisirs et culte	969'800	56'600	976'200	45'200	1'116'570	54'889
Santé	285'600	-	257'400	-	239'704	-
Prévoyance sociale	1'973'800	13'000	2'087'100	12'600	2'038'826	12'806
Trafic	2'410'200	220'400	2'275'500	205'300	2'767'233	-172'382
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	2'838'500	2'453'000	2'829'150	2'387'000	2'827'324	2'375'176
Economie publique, yc services industriels	662'300	376'000	495'500	343'200	506'338	126'740
Finances et impôts	1'347'000	11'785'400	966'100	11'401'200	1'298'042	12'370'945
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>15'229'200</b>	<b>15'312'000</b>	<b>14'459'350</b>	<b>14'803'850</b>	<b>15'366'297</b>	<b>15'417'109</b>
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	<b>82'800</b>		<b>344'500</b>		<b>50'813</b>	

## DÉTAIL DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2019

Objet	Travaux	Recettes	Total des investissements
<b>Canalisations industrielles</b>		250'000	250'000
	Remplacement de la conduite d'eau potable entre le réservoir d'Itravers et la source du Taillis	250'000	250'000
<b>Chemin du Crêt-du-Midi</b>		35'000	35'000
	Réalisation du chemin (2ème étape)	35'000	35'000
<b>Chemin du Tour du Mont, Vercorin</b>		116'000	116'000
	Sécurisation du secteur Crevache (étape 1) - report 2018	116'000	116'000
<b>Cimetière, Chalais</b>		100'000	100'000
	Réaménagement de la partie désaffectée (2ème étape)	100'000	100'000
<b>Déchetterie de l'UTO</b>		230'000	230'000
	Participation à l'aménagement de la déchetterie (droit d'entrée)	230'000	230'000
<b>Eclairage public</b>		30'000	30'000
	Amélioration et mise en conformité de l'éclairage public	30'000	30'000
<b>Institution handicapés</b>		20'000	20'000
	Participation communale à l'investissement cantonal	20'000	20'000
<b>Lit de la Réchy</b>		150'000	52'000
	Participation de l'Etat du Valais	-98'000	-98'000
	Projet d'exécution et cahiers de soumission pour les aménagements nécessaires pour répondre aux exigences de la carte des dangers	150'000	150'000
<b>Remembrement des Harroz-supérieurs, Chalais</b>		691'000	345'000
	Construction du réseau routier, réalisation du réseau de canalisations industrielles	691'000	691'000
	Participation des tiers	-346'000	-346'000
<b>Rhône</b>		18'000	18'000
	Participation communale à la 3ème correction du Rhône	18'000	18'000
<b>Routes cantonales</b>		15'000	15'000
	Participation communale à la réfection des routes cantonales	15'000	15'000
<b>Rue Centrale, Vercorin</b>		350'000	350'000
	Remplacement des conduites industrielles en parallèle avec Sierre-Energie	350'000	350'000
<b>Swisspeak Resort Vercorin</b>		133'000	133'000
	Participation communale aux aménagements extérieurs et au SPA (2 <sup>e</sup> versement)	133'000	133'000
<b>Taxes des services publics</b>		-100'000	-100'000
	Raccordement au réseau d'eau	-50'000	-50'000
	Raccordement au réseau d'égout	-50'000	-50'000
<b>Terrains</b>		200'000	200'000
	Acquisition de terrains	200'000	200'000
<b>Total des investissements du patrimoine administratif</b>		<b>2'338'000</b>	<b>-544'000</b>
			<b>1'794'000</b>

## INVESTISSEMENTS 2019, PAR TÂCHE

Budget 2019		
	Charges	Revenus
Autorité générale	-	-
Sécurité publique	-	-
Enseignement et formation	-	-
Culture, loisirs et culte	151'000	-
Santé	-	-
Prévoyance sociale	20'000	-
Trafic	1'086'000	346'000
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	948'000	198'000
Economie publique, yc services industriels	133'000	-
Finances et impôts	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>2'338'000</b>	<b>544'000</b>
Excédent de dépenses		1'794'000
Excédent de recettes	-	

## PLAN QUADRIENNAL

Budget prévisionnel				
	2020	2021	2022	2023
Dépenses	13'936'000.-	14'335'000.-	14'734'000.-	15'133'000.-
Recettes	15'714'000.-	16'116'000.-	16'517'000.-	16'919'000.-
Marge	1'778'000.-	1'781'000.-	1'784'000.-	1'787'000.-
Endettement	8'753'000.-	8'575'000.-	8'396'000.-	8'218'000.-
Fortune	4'494'000.-	4'596'000.-	4'708'000.-	4'830'000.-
Invest. nets	1'600'000.-	1'603'000.-	1'605'000.-	1'608'000.-

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### DÉCHETTERIES



Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, frigos, ferraille et déchets végétaux.

#### Horaires

Déchetterie intercommunale de l'UTO	Matin	Après-midi
<b>Lu, Me, Ve, Sa :</b>	08h00 - 11h45	13h30 - 16h45
<b>Ma, Je :</b>	08h00 - 11h45	13h30 - 18h45
<b>Veille de fête:</b>	Fermeture 1 heure avant	
<b>Fermetures</b>	24, 26 et 31 décembre 2018, 2 janvier et 8 juin 2019	

Déchetterie de Vercorin	Été / dès le 15 mars	Hiver / dès le 1 <sup>er</sup> novembre
<b>Lundi</b>	16 h à 19 h	
<b>Mercredi</b>	16 h à 19 h	13 h à 15 h
<b>Samedi</b>	10 h à 12 h / 13 h à 15 h	10 h à 12 h



### ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Place des Ecoles 2, 3966 Chalais  
Tél. 027 459 11 11  
chalais@chalais.ch  
www.chalais.ch

**Le Conseil communal  
vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année  
et ses meilleurs vœux pour 2019!**